

**Objet : Marché subséquent n°1 "déploiement de la vidéoprotection - Etudes, déclaration préfectorale de la phase 6 - Mise en place de Neurocop"- Accord-Cadre acquisition de matériels et logiciels informatiques et services associés - Lot n° 5 : Prestations de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Attribution du marché**

N° : VA\_DEC2025\_872

Service : Administratif et financier

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

#### **décidons**

De conclure le marché subséquent n°1 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la vidéo protection – Etudes, déclaration préfectorale de la phase 6 – Mise en place de Neurocop relatif à l'accord-cadre « Acquisition de matériels et logiciels informatiques et services associés – Lot n°5 : Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et prestations de service associés » avec la société SDCT (SARL Stéphane Delhaye Conseil Télécoms) située à la Madeleine (59564) pour un montant de 23 706,30 € TTC.

Le présent marché subséquent est conclu pour une durée de 18 mois calendaires à compter de la notification du marché.

N° imputation budgétaire : 2031 845 2400 201610 24VIDEO

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.5.1 Voirie

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 25 novembre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-215735A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 2 décembre 2025

